



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise

# Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise  
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

## ARRETE N°15/2025 PERMISSION DE VOIRIE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de Monsieur PARINAUD Thierry en date du mardi 6/10/2025 concernant l'installation d'un échafaudage pour la pose d'une nouvelle gouttière au 5 rue de Romesnil, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.
- Vu l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par le Conseil Départemental en date du 7/10/2025

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur PARINAUD Thierry propriétaire de la maison 5, rue de Romesnil est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par la société BORDEAU COUVERTURE, 10, rue Jean Baptiste Neron 60540 BORNEL destiné à la pose d'une nouvelle gouttière au 5, rue de Romesnil 95300 LIVILLIERS à partir du 7 octobre 2025 jusqu'au 8 octobre inclus

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Monsieur PARINAUD Thierry et par l'entreprise BORDEAU COUVERTURE. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées. Le Panneau pour les piétons devra être installé de chaque côté. Voir préconisations du Conseil Départemental.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- Monsieur PARINAUD Thierry ;
- L'entreprise BORDEAU COUVERTURE ;
- TRANSDEV
- M. SAINT-REMY (Conseil départemental)
- Affichage

LIVILLIERS, le 07/10/2025

Le 1<sup>er</sup> Maire adjoint  
Jean ABONDANCE

